



Commune de Massongex



Comptes 2019 | Août 2020 | www.massongex.ch | info@massongex.ch

» MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Une fois n'est pas coutume, cette année, les convocations aux assemblées primaire et bourgeoisiale vous parviennent par envoi séparé du journal communal.

Le chamboulement causé par la pandémie nous amène à réunir le législatif communal en septembre plutôt qu'en juin.

Nous nous ferons alors un plaisir de vous présenter la situation financière de notre commune qui est saine et qui nous permet de poursuivre sereinement les nombreux chantiers en cours, ainsi que les démarches entreprises en vue de rendre la vie villageoise toujours plus agréable et conviviale.

En attendant de vous rencontrer aux assemblées de septembre afin d'échanger autour de sujets nous concernant tous, nous vous souhaitons un bel été.

Sylviane Coquoz

» CONVOCATIONS AUX ASSEMBLÉES

Municipale

L'assemblée primaire de la Municipalité est convoquée le lundi 7 septembre 2020 à 19h00, à la salle polyvalente. (La salle sera ouverte à partir de 18h30 pour permettre l'enregistrement des coordonnées de chaque participant à l'entrée).

1. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 09.12.2019
2. Comptes 2019
3. Rapport de l'organe de révision et approbation des comptes 2019
4. Approbation du règlement de police communale
5. Informations:
 - Pré-étude de fusion
 - Réaménagement du centre du village
 - Restructuration de la route cantonale en traversée de Massongex
 - Projet et test pour les terrasses dans le vieux-village
6. Divers

Bourgeoisiale

L'assemblée bourgeoisiale est convoquée le mardi 8 septembre 2020 à 19h00, à la salle du 2^e étage du complexe polyvalent.

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 10.12.2019
2. Comptes 2019
3. Rapport de l'organe de révision et approbation des comptes 2019
4. Divers

N.B.: le détail des comptes ainsi que les procès-verbaux sont à disposition au guichet (durant les heures d'ouverture) dès le 10 août 2020 ainsi que sur notre site internet: www.massongex.ch

» COMPTES 2019 – MESSAGE INTRODUCTIF

Le détail des comptes 2019 peut être consulté sur le site internet www.massongex.ch. Des exemplaires sont également à disposition des personnes intéressées au bureau communal.

Municipalité - Comptes de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Municipalité présente une marge d'autofinancement avant amortissements comptables de **CHF 1'638'754.17**. Les principaux éléments significatifs influençant les comptes 2019 sont les suivants:

Administration générale - 0

Une assurance RC maître d'ouvrage (029.303.03) a été conclue pour tous les chantiers en cours dans la Commune.

Sécurité publique - 1

La baisse significative de près de CHF 20'000.- des charges 2019 au niveau de la police du feu par rapport au budget 2019 et comptes 2018 s'explique par le versement des soldes à un nombre toujours plus faible de sapeurs-pompiers sur Massongex, l'absence d'intervention et la suppression du Festival Terre des Hommes (140.301.00).

Enseignement et formation - 2

Des travaux non-budgétés au niveau de l'entretien du bâtiment scolaire (210.314.00) ont été réalisés en 2019 dont notamment la réparation de WC, le changement de stores et l'installation d'une prise pour un four à céramique en salle de travaux manuels.

L'amortissement 2019 (210.331.00) est bien inférieur au montant budgété, la place de jeux ayant été amortie à 100% en 2018 et non 2019 comme initialement prévu.

Suite au nouveau règlement fédéral du 17.04.2019 imposant la gratuité pour les fournitures scolaires et les activités culturelles et sportives relatifs à la scolarité obligatoire, une subvention cantonale est allouée pour les écoles primaires (CHF 15'210.-/210.461.02) ainsi que les cycles d'orientation (CHF 3'510.-/211.461.00).

La différence des coûts au niveau du cycle d'orientation par rapport au budget 2019 est principalement due au nombre d'élèves projeté par le Canton et celui effectif.

Culture, loisirs et culte - 3

Etant donné le peu de participants inscrits, le passado n'a pas eu lieu en 2019 (309.310.00) et explique en partie la différence par rapport au budget 2019.

Des travaux non budgétés pour un montant avoisinant les CHF 16'000.- ont été réalisés au complexe polyvalent (309.314.01): remplacement du treuil à manivelle pour la rampe d'éclairage, modification des émetteurs, installation d'une horloge indépendante de l'école, traitement acoustique du hall et de la cage d'escalier.

Prévoyance sociale - 5

Dès 2019, la subvention cantonale aux salaires du personnel éducatif et aux frais du matériel éducatif de la crèche et de l'UAPE (CHF 132'214.80/541.461.00) est versée directement à l'administration communale.

Les coûts de l'assistance sociale (580.366.02) avaient été budgétés plus haut en analogie aux montants engendrés de 2016 à 2018. En 2019, on enregistre plusieurs remboursements d'aides sociales versées ces deux dernières années (CHF 41'641.60/580.436.01). Cette nouvelle réjouissante provoque une diminution de la subvention de l'Etat du Valais (580.451.00).

Trafic - 6

Des amortissements sur des investissements budgétés en 2019 mais non réalisés explique la différence au niveau de ce compte (620.331.00).

Protection et aménagement de l'environnement - 7

Eau potable - 70

Deux réparations de fuite non prévisibles sur le réseau ont fait augmenter les frais d'entretien par rapport au budget 2019.

Un amortissement ordinaire (700.331.00) à 10% a été appliqué sur les investissements 2019 et antérieurs ainsi qu'un amortissement complémentaire (700.332.00) sur cette année et les deux prochaines années comme annoncé lors de l'assemblée primaire de décembre 2019 afin de ne pas devoir augmenter de manière trop drastique les taxes d'eau lors de la révision du règlement communal d'ici à 2022.

Une REDIP (réduction de l'impôt préalable 700-710.318.01) doit être payée tant que l'autofinancement des services n'est pas atteint.

Eaux usées - 71

Comme pour l'eau potable, un amortissement ordinaire (710.331.00) à 10% a été appliqué sur les investissements 2019 et antérieurs ainsi qu'un amortissement complémentaire (710.332.00) sur cette année et les deux prochaines années.

Des travaux de sécurité ont été effectués à la STEP de Daviaz (711.314.00) ainsi qu'un contrôle OIBT (Ordonnance sur les installations à basse tension).

Un amortissement à 100% des investissements effectués à la STEP de Monthey était prévu au budget 2019 (711.331.00) mais a finalement été ramené à 10% vu les amortissements complémentaires déjà réalisés dans ce dicastère.

Déchets - 72

Suite à l'introduction du nouveau règlement sur les déchets, nous constatons avec satisfaction que le service est autofinancé. L'introduction de « Gastrovert » avait coûté plus cher à la Commune (721.352.01) la première année de fonctionnement vu les coûts engendrés pour l'installation des abris bétons.

Aménagement du territoire - 79

Des investissements conséquents ont été réalisés dans l'aménagement du territoire, ce qui implique des amortissements plus élevés (790.331.00).

Finances et Impôts - 9

Le nombre d'actes de défaut de biens (900.319.00) ne cessant d'augmenter, la provision pour perte sur débiteurs est réajustée chaque année.

L'impôt sur le revenu est plus bas que budgété, une provision de CHF 150'000.- ayant été comptabilisée sous 2019. Les indépendants auront la possibilité de n'imposer que le 50% de leur revenu 2019 sous l'année 2019 et le solde sous 2020 afin de combler le manque à gagner des suites du COVID-19. L'impôt sur la fortune (900.400.01) est cependant plus élevé que budgété car nous avons encaissé un montant bien supérieur à la provision créée.

Les impôts prélevés à la source (900.400.03), les impôts sur les gains immobiliers (900.403.00) ainsi que les prestations en capital (900.403.02) sont toujours difficiles à budgéter et la Commune reste prudente à ce niveau. Des montants non négligeables sont enregistrés pour 2019.

En ce qui concerne les impôts des personnes morales, l'impôt sur le bénéfice (901.401.00) enregistre en 2019 un montant inférieur au budget 2019. Toutes les entreprises valaisannes ayant subi directement et indirectement les conséquences négatives liées à l'épidémie de coronavirus peuvent constituer une provision extraordinaire sur l'exercice comptable 2019.

Cette dernière devra obligatoirement être dissoute dans l'exercice comptable 2020. Cette mesure représente une baisse de l'impôt par la création d'une provision de CHF 102'000.-.

Suite à l'acquisition de plusieurs biens immobiliers (restaurant « le Central » et appartement en duplex côté mont, magasin et appartement au-dessus, chalet Pl. de l'Eglise), de nouveaux comptes ont été créés pour la comptabilisation des charges et frais d'entretien de ces derniers (942.314).

Municipalité - Investissements

Les investissements nets s'élèvent à **CHF 2'325'313.30**.

Administration générale - 029

L'appartement situé au-dessus de l'ancienne salle de gym a été complètement rénové et est actuellement loué (029.503.03). Les travaux de rénovation du chalet Pl. de l'Eglise n'ont pas été réalisés en 2019 comme initialement budgété.

Police du feu - 14

Dans le cadre de notre collaboration intercommunale, la Commune de Massongex a participé financièrement à l'acquisition de matériel et de véhicules (140.506.00).

Enseignement et formation - 21

L'escalier du préau du bâtiment scolaire a été rénové et les différents travaux prévus au bâtiment scolaire (panneaux photovoltaïques, isolation thermique) ont débuté et seront terminés durant l'année 2020. Chaque année des tableaux interactifs sont achetés (210.506.00) pour équiper les classes primaires. Ces investissements sont subventionnés par l'Etat du Valais (210.661.00).

Santé – 4 et Prévoyance sociale - 5

Ces montants sont attribués par l'Etat du Valais.

Trafic - 6

Suite à une modification du financement des routes principales suisses (RPS), les participations communales versées pour l'entretien et la construction des RPS pour la période 2008-2019 nous sont restitués. Un montant de plus de CHF 38'500.- nous est restitué par le Canton pour ce qui concerne les constructions (610.561.01) et plus de CHF 37'500.- pour l'entretien (610.361.00).

L'éclairage public (620.501.02) a été changé au Chemin de la Rogneuse, sur la Place de l'école, au Chemin Fin-Derrey ainsi qu'à la Route des llettes pour un montant de CHF 121'034.55.

La réalisation du passage inférieur «Vers-Delherse» ayant été totalement financé de 2015 à 2018, un versement unique non budgété a été comptabilisé pour les frais de conservation de cet ouvrage par les CFF (CHF 101'971.10/620.501.11). La mise en conformité du passage inférieur à proximité de la salle polyvalente n'est plus une priorité vu les coûts exorbitants que cela engendrerait.

Il a été procédé à la réfection de la chaussée sur la Rte de St-Martin (620.501.12) et le chemin des Pouettes (620.509.11). Ces deux chemins de campagne donnent droit à des subventions fédérales et cantonales (620.660-661.00).

Eau potable - 70

L'assainissement de la conduite d'eau «Vers Delherse-Les Paluds», le remplacement de la conduite sous dimensionnée secteur «Gare - Pied du mont» ainsi que la mise à jour du PDDE (plan directeur de distribution d'eau) n'étaient pas budgétés et ont été réalisés en 2019. Une partie du montant concernant les travaux budgétés mais non terminés au centre du village sera reportée sous 2020 (700.501.00-01).

Les montants des taxes de raccordement (700.61.00-710.610.00) peuvent différer par rapport au budget selon l'état d'avancement des constructions.

Eaux usées - 71

Une partie du montant concernant les travaux budgétés mais non terminés au centre du village sera également reportés sous 2020 (710.501.03).

L'Etat du Valais a participé à la réfection des canalisations sur les routes 302 (Les Evouettes-St-Maurice) et 107 (Massongex-Vérossaz) et la réalisation du bassin d'infiltration (CHF 172'543.50 / 710.661.00).

Traitement des déchets - 72

La totalité des travaux prévus concernant la déchetterie n'ayant pas pu être réalisée, le solde sera reporté sous 2020 (720.500.00).

Cimetière - 74

Le projet de reconversion de l'ancien cimetière (740.501.02) ainsi que la procédure de demande d'autorisation ont été réalisés sous 2019. L'appel d'offres ainsi que le projet d'exécution et la direction des travaux seront réalisés et comptabilisés sous 2020. Les coûts de réalisation de cette nouvelle place-jardin publique seront payés pour $\frac{3}{4}$ par la Paroisse, propriétaire du terrain.

Conclusion

Suite à l'accord de l'assemblée primaire extraordinaire du 11 février 2019, la Commune a acquis le restaurant « le Central » et l'appartement en duplex, côté mont pour un montant de CHF 404'000.- hors frais d'achat. Ce montant est comptabilisé dans le patrimoine financier de la Commune, à l'actif du bilan.

L'exercice boucle avec un excédent de charges de CHF 53'760.23 et une fortune nette de CHF 10'052'816.93. La dette nette par habitant reste négative et laisse apparaître une fortune nette par habitant de CHF 1'268.- qui permettra d'appréhender sereinement les investissements à venir.

Les comptes 2019 enregistrent une insuffisance de financement de CHF 686'559.13.

Bourgeoisie – Comptes de fonctionnement

Les comptes 2019 de la Bourgeoisie laissent apparaître un excédent de recettes de CHF 114.02.

Un montant bien plus conséquent que les années passées et que budgété a été attribué au fonds de rénovation de l'immeuble, des travaux conséquents devant être effectués ces prochaines années.

Un montant de CHF 4'619.- sera versé au fonds de reboisement correspondant au bénéficiaire ressorti de la Coupe des Jours en 2019.

Aucun investissement n'a été réalisé en 2019 pour la Bourgeoisie.



Les comptes 2019 d'investissement et de fonctionnement ont été acceptés par la commission des finances le 4 juin 2020 et par le Conseil municipal le 15 juin 2020.

Nous vous invitons à participer nombreux à cette assemblée primaire où vous serez informés plus en détail sur les comptes 2019 qui, on vous le rappelle, sont soumis à votre approbation.

L'Administration communale / 20.07.2020

Sylviane Coquoz Céline Morisod
Présidente Caissière

» COMPTES DE FONCTIONNEMENT

RÉCAPITULATION Avec crédits complémentaires		COMPTES 2019		BUDGET 2019		COMPTES 2018	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0	Administration générale	743'248.44	12'649.50 730'598.94	728'580.00	16'100.00 712'480.00	751'972.59	15'995.90 735'976.69
1	Sécurité publique	250'517.20	79'876.40 170'640.80	277'965.00	83'470.00 194'495.00	297'416.10	95'298.70 202'117.40
2	Enseignement et formation	1'423'645.45	46'907.75 1'376'737.70	1'599'245.00	29'000.00 1'570'245.00	1'514'475.34	50'860.35 1'463'614.99
3	Culture loisirs et culte	432'468.65	16'933.10 415'535.55	434'294.00	18'075.00 416'219.00	446'512.95	29'165.75 417'347.20
4	Santé	137'869.25	137'869.25	156'410.00	156'410.00	138'162.15	138'162.15
5	Prévoyance sociale	938'960.71	279'545.65 659'415.06	1'184'865.00	269'050.00 915'815.00	902'397.64	212'579.60 689'818.04
6	Trafic	609'868.05	8'303.20 601'564.85	724'450.00	5'515.00 718'935.00	1'421'969.80	9'420.15 1'412'549.65
7	Protection et aménagement de l'environnement	1'899'767.70	527'516.85 1'372'250.85	1'174'555.00	563'520.00 611'035.00	780'842.61	525'090.13 255'752.48
8	Economie publique	109'611.25	57'917.10 51'694.15	122'230.00	54'100.00 68'130.00	119'043.65	53'210.00 65'833.65
9	Finances et Impôts	256'418.28 5'462'546.92	5'718'965.20	196'510.00 5'697'109.00	5'893'619.00	289'261.31 6'269'806.19	6'559'067.50
TOTAL		6'802'374.98	6'748'614.75 53'760.23	6'599'104.00 333'345.00	6'932'449.00	6'662'054.14 888'633.94	7'550'688.08

» COMPTES D'INVESTISSEMENT

RÉCAPITULATION Avec crédits complémentaires		COMPTES 2019		BUDGET 2019		COMPTES 2018	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0	Administration générale	105'163.95	105'163.95	158'000.00	158'000.00	33'622.00	33'622.00
1	Sécurité publique	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	2'640.00	2'640.00
2	Enseignement et formation	28'838.85	2'565.00 26'273.85	164'400.00	164'400.00	212'193.75	1'133.90 211'059.85
3	Culture, loisirs et culte	657.00	657.00			70'221.20	70'221.20
4	Santé	1'336.20	1'336.20	1'360.00	1'360.00	1'401.10	1'401.10
5	Prévoyance sociale	7'935.00	7'935.00	9'365.00	9'365.00	5'197.85	5'197.85
6	Trafic	270'360.95	31'600.00 238'760.95	261'940.00	46'960.00 214'980.00	494'382.20	15'236.90 479'145.30
7	Protection et aménagement de l'environnement	2'174'402.30	233'164.85 1'941'237.45	2'360'700.00	239'700.00 2'121'000.00	518'580.80	78'590.00 439'990.80
8	Economie publique	51.10	51.10			22'363.55	20'255.00 2'108.55
TOTAL		2'592'694.25	267'380.95 2'325'313.30	2'959'765.00	286'660.00 2'673'105.00	1'360'602.45	115'215.80 1'245'386.65

» APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF

Compte de fonctionnement

		COMPTE 2018	BUDGET 2019	COMPTE 2019
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	5'204'833.29	5'352'049.00	5'109'860.58
Revenus financiers	+ CHF	7'550'688.08	6'932'449.00	6'748'614.75
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	2'345'854.79	1'580'400.00	1'638'754.17
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	2'345'854.79	1'580'400.00	1'638'754.17
Amortissements ordinaires	- CHF	994'220.85	1'247'055.00	1'042'514.40
Amortissements complémentaires	- CHF	463'000.00	-	650'000.00
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	53'760.23
Excédent de revenus	= CHF	888'633.94	333'345.00	-

Compte des investissements

		COMPTE 2018	BUDGET 2019	COMPTE 2019
Dépenses	+ CHF	1'360'602.45	2'959'765.00	2'592'694.25
Recettes	- CHF	115'215.80	286'660.00	267'380.95
Investissements nets	= CHF	1'245'386.65	2'673'105.00	2'325'313.30
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement

		COMPTE 2018	BUDGET 2019	COMPTE 2019
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	2'345'854.79	1'580'400.00	1'638'754.17
Investissements nets	- CHF	1'245'386.65	2'673'105.00	2'325'313.30
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	1'092'705.00	686'559.13
Excédent de financement	= CHF	1'100'468.14	-	-

Le détail des comptes 2019 peut être consulté sur le site internet www.massongex.ch.
Des exemplaires sont également à disposition des personnes intéressées au bureau communal.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Horaires du guichet

Lundi : 15h30 – 18h

Mercredi : 10h – 11h

Mar - jeu - ven : 15h30 – 17h

Permanence téléphonique

Lun – mar – jeu – ven : 9h – 11h30 / 13h30 – 15h30

Mercredi : 9h – 11h30

024 471 37 12 – info@massongex.ch